

**Le Maire**

**A l'attention des commerçants mérignacais**

Mérignac, le 9 avril 2020

Commerces de proximité et Artisanat  
Nos références : SC /CL 2020- 2080  
Dossier suivi par C. LARTIGAU  
☎ : 06 71 67 71 52

Chères commerçantes, chers commerçants,

La crise sanitaire inédite que traverse notre pays bouleverse notre économie et provoque des difficultés croissantes pour l'ensemble des entreprises, tout particulièrement pour le commerce et l'artisanat.

Comme je m'y étais engagé il y a deux semaines, je souhaite vous tenir informés des nouvelles mesures que j'ai d'ores et déjà adoptées afin de venir en soutien de vos activités :

- Suppression de la redevance d'occupation du domaine public pour les installations de terrasses jusqu'à la fin de l'interdiction d'ouverture + 1 mois ;
- Suppression de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants non sédentaires au sein des marchés municipaux d'Arlac et du Centre-ville jusqu'à la fin de l'interdiction d'ouverture + 1 mois ;
- Suppression de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants non sédentaires installés sur le domaine public jusqu'à la fin de l'interdiction d'ouverture + 1 mois.

Je vous rappelle également que le stationnement de surface est gratuit durant toute la période de crise afin de faciliter la fréquentation des commerces qui restent ouverts.

La Ville a par ailleurs mis en ligne sur son site internet un récapitulatif de l'ensemble des aides et dispositifs mis en place par l'État et les collectivités locales.

Enfin, le Centre Commerce et Animations de Proximité (06 71 67 71 52 – [c.lartigau@merignac.com](mailto:c.lartigau@merignac.com)) se tient à votre disposition pour tout renseignement.

Dans cette période difficile, sachez pouvoir compter sur l'entière mobilisation de l'équipe municipale.

Demeurant à votre écoute, je vous prie de croire à l'assurance de mon soutien.



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac